

# Les policiers devraient être exemptés du maintien d'ordre

OPINION

Depuis les attentats de janvier 2015 à Paris, les polices françaises et européennes sont très sollicitées. Il est beaucoup question, pour elles comme pour nous, du «comment?». Comment éviter de nouvelles attaques? Comment gérer le régime d'exception de l'état d'urgence décrété le 14 novembre 2015? Comment assurer les permanences nocturnes et, de plus, encadrer les manifestations de rue? Comment faire?

Le «comment?» contient une autre question, essentielle pour tenir le coup professionnellement et pour progresser: le «pourquoi?». On s'interroge sur l'agir policier. On a raison, les polices ne s'appartiennent pas. Mais, au fond, se demande-t-on pourquoi elles existent?

Actuellement, nombre d'institutions de police se plaignent d'un manque d'effectifs, d'une surcharge de travail et parfois d'irrespect. En France toujours, ces dommages professionnels se sont accentués avec les manifestations contre le projet de loi sur la réforme du travail et, bien entendu, l'Eurofoot.

Afin de mieux contenir les nombreuses tâches de préservation de la paix publique, une résolution est en cours de développement depuis deux décennies environ.

Cela consiste à regrouper dans une organisation commune les parentés policières concernées par le secours d'urgence et la sécurité publique. Les ambulances, le service de défense incendie, la police du commerce et la protection civile s'engagent, de-ci de-là, à mieux coordonner leurs prestations afin de faciliter leur travail. Dans le canton de Vaud, en Suisse, l'Association Sécurité Riviera en est un bon exemple.

Outre le rapprochement des services, indispensable, j'entrevois une autre possibilité d'épargner les ressources. L'hypothèse de pouvoir recruter des agents armés, autres que policiers, pour le maintien de l'ordre lors des grandes manifestations politiques et sportives soulève beaucoup d'intérêt autour de moi. Ces femmes et ces hommes seraient supervisés par des experts policiers. Ils seraient professionnels ou miliciens, selon les circonstances, mais tous agents du service public, formés et assermentés. Ils interagiraient entre les actions préventives et de proximité en amont, et judiciaires en aval; ces derniers restant naturellement dans le dicastère des policiers brevetés. Il ne s'agirait pas non plus d'une substitution militaire. Seule l'annonce d'une guerre

ou, en temps de paix, le soutien à des victimes de catastrophes permettent de mobiliser des soldats.

A l'examen des principales missions de police, notamment celles nécessitant un solide secret de fonction, le maintien de l'ordre est bel et bien une des tâches que l'on pourrait soustraire sans conséquences néfastes. En effet, cette prestation est étrangère à la vocation intrinsèque des polices de bien public. Elle se réfère à des tactiques militaires et fait appel, dans les situations extrêmes, à des modes opératoires qui s'apparentent à une forme de guérilla urbaine. D'ailleurs, certains policiers quelque peu désorientés, ou d'autres ayant été

**Aujourd'hui, une police moderne se doit d'encourager les initiatives audacieuses, autonomes et discrétionnaires de ses collaborateurs**

induits en erreur lors de leur recrutement, se frottent les mains à l'idée malsaine de pouvoir ainsi se dévouer.

En plus, ces dispositifs de maintien d'ordre englobent des milliers d'heures d'entraînement et de présence, fort onéreuses. Ce, au détriment des investigations urgentes et complexes des milieux et réseaux pédophiles, terroristes et extrémistes de tout bord.

Enfin, le maintien de l'ordre couvre un autre vice de forme qui freine l'évolution de nos polices: les grades. Une échelle de commandement stricte est nécessaire pour affronter le danger lors de certaines manifestations qui dégènerent. Dans de tels cas de figure, on ne peut pas se permettre de discuter les consignes. Le risque est trop important. Raison de plus, selon moi, pour que les polices abandonnent ce pan d'activité. Pour cause, la majorité des institutions de police renoncent à l'ancienne hiérarchie au profit d'un management plus transversal et participatif. En Suisse, de plus en plus d'unités spéciales (groupe d'intervention, cellule déminage, maîtres-chiens, collaborateurs scientifiques, négociateurs, pédagogues, psychologues, etc.) sont dirigées et coor-

données par des spécialistes aux grades inférieurs à ceux de leurs subordonnés. Ces responsables ont été embauchés en raison de leur cursus d'études ou de leurs qualifications professionnelles éprouvées.

Aujourd'hui, une police moderne se doit d'encourager les initiatives audacieuses, autonomes et discrétionnaires de ses collaborateurs. Et, je le constate, les résultats ainsi obtenus dans l'établissement des faits, des preuves et des témoignages sont meilleurs.

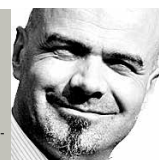
Pour résumer, je vois quatre avantages à libérer nos policiers de terrain de tout maintien d'ordre lors des manifestations publiques. Premièrement, cela soulagerait les forces disponibles. Transférer le maintien d'ordre préserverait les forces policières judiciaires, d'enquête, de proximité, de prévention des violences, de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Deuxièmement, cela faciliterait l'entraide intercantonale. Les différentes directions de police pourraient plus facilement mettre à la disposition de leurs pairs et voisins le personnel non policier affecté au maintien de l'ordre sans obliger les policiers en exercice à interrompre le fil des enquêtes et des procédures en cours.

Troisièmement, cela élargirait le rayon dissuasif. Confier le maintien de l'ordre à des agents professionnels et/ou miliciens de sécurité publique assermentés permettrait encore de diversifier l'identité des interlocuteurs de sanction et par là même de renforcer la dissuasion. En Suisse, les Assistants de sécurité publique de niveau 3 seraient tout à fait aptes, moyennant un complément de formation, à remplir une telle fonction.

Quatrièmement, cela conserverait un contrôle de l'Etat. Ces agents d'Etat s'investiraient dans leur quotidien et en dehors des mobilisations de maintien d'ordre dans diverses tâches de surveillance, de protection et de rétention. Les Assistants de sécurité publique le font déjà dans plusieurs cantons. Ainsi, la parenté policière d'une commune ou d'un canton s'en trouverait enrichie. ■

FRÉDÉRIC MAILLARD  
ANALYSTE ET  
PRÉVISIONNISTE  
DE POLICES



# L'obsolescence programmée

OPINION

Chic, c'est la rentrée littéraire! Miam miam, *Conversations privées avec le président*, des entretiens avec François Hollande! *Tout pour la France*, de Nicolas Sarkozy, qui sort aujourd'hui! Voilà deux ouvrages de choix qui, quand je m'en serai délectée, trouveront place dans ma bibliothèque, le premier, ordre alphabétique oblige, entre *Siddharta* de Hermann Hesse et *Les Particules élémentaires* de Michel Houellebecq, le deuxième entre *L'Art de la joie* de Goliarda Sapienza et *La Vallée heureuse* d'Annemarie Schwarzenbach...

Je sais, je sais, je suis d'une ignoble mauvaise foi, et puis il n'y a pas que la littérature dans la vie, à d'autres endroits de ma bibliothèque figurent, par exemple, *La Cuisine provençale*, *Jardins de terrasses et de balcons*, *101 conseils pour vous soigner par l'homéopathie*, *Le Langage des Vaudois*, *Le Ranz des vaches*, etc. Mais j'aimerais expliciter ma pensée, c'est-à-dire expliquer pourquoi, hier matin, quand j'ai entendu à la radio que Nicolas Sarkozy avait choisi le médium d'un «livre» pour annoncer sa candidature à un deuxième mandat de président de la République française, la nouvelle

(celle du médium, pas celle de la candidature) m'a crissé dans les oreilles.

Cela n'a, donc, rien à voir avec les opi-

**Nicolas Sarkozy et François Hollande ont-ils écrit des «livres»?**

nions politiques et la personnalité de Sarkozy (ou de Hollande), cela a à voir avec l'idée que je me fais de ce qu'on appelle «un livre». A mon avis, ce qui distingue vraiment un livre de tout autre produit imprimé ou virtuellement imprimable (sans parler des innombrables autres moyens de communication disponibles en 2016), c'est un minimum d'ambition de durer. Il peut s'agir d'un roman, d'un recueil de poèmes, d'un essai – ou d'un manuel pour faire les nœuds marins, d'un répertoire des maladies psychiques ou d'un album illustré sur les plantes aromatiques; ce qui compte, c'est que celui ou celle qui l'a écrit a eu l'espoir (illusoire ou non, peu importe) de l'inscrire dans le

temps. *Dieu par la face Nord* d'Hervé Clerc, acheté il y a déjà plusieurs mois sur la recommandation d'Emmanuel Carrère dans *Le Monde des livres*: encore même pas ouvert. *La Gymnastique chinoise*, acheté sur le conseil d'une amie dans une lointaine période de bonnes résolutions: à peine feuilleté. Mais je sais que dans un an, dans trois ans, dans cinq ans, quand le moment me paraîtra opportun pour me consacrer à ma forme spirituelle ou musculaire, le contenu de ces deux volumes n'aura rien perdu de sa valeur.

Par contre, faut-il vraiment continuer à appeler «livres» des produits intentionnellement écrits et publiés pour être consommés tout de suite ou jamais, qu'on peut jeter sans états d'âme au vieux papier après les avoir lus pour cause d'obsolescence programmée? ■

SILVIA RICCI LEMPEN  
ÉCRIVAINNE, BLOGUE  
AU «TEMPS». DERNIER  
ROMAN: «NE NEIGE-T-IL  
PAS AUSSI BLANC CHAQUE  
HIVER?» (ÉD. D'EN BAS)



# Burqa, burkini, WC transgenres, où va le monde?

MARCEL A. BOISARD, LE GRAND-SACONNEX (GE)

L'opinion publique aurait mille raisons de se mobiliser: la paix, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi dans la région des Grands Lacs africains, les migrants et réfugiés, pas uniquement en Europe et sur les côtes de la Méditerranée, mais aussi dans les mégapoles du tiers-monde et au large de l'Australie, la protection de l'environnement, surtout la pollution des pays industrialisés, les injustices socio-économiques, partout dans le monde. La liste serait inépuisable.

Dans une culture qui a perdu tout sens de la transcendance, divine ou non, des références à des aspects insignifiants des «droits de l'homme» font les titres de la presse écrite et audiovisuelle. En France, le burkini tient la vedette. Il représente une provocation d'une poignée de musulmans mal à l'aise dans nos sociétés. Elles ignorent que si la burqa n'est pas prescrite dans la charia, le burkini, pour sa part, est sans doute strictement interdit. La femme n'est, en effet, pas autorisée à porter des vêtements marquant les courbes de son corps.

Aux Etats Unis, les débats portent sur les toilettes que peuvent fréquenter les «transgenres». Ces derniers sont parfaitement respectables, mais constituent quelques centièmes de millièmes de la population. Lorsque j'étais jeune étudiant, nous débattions, voire nous nous battions, à Genève, au sujet de l'indépendance de l'Algérie et, à New York, sur la guerre du Vietnam! Les causes me semblent avoir été plus nobles.

# Ayons confiance en notre économie

LÉONORE PORCHET, LAUSANNE

Selon ses opposants, l'initiative Economie verte prévoirait un délai trop court pour adopter un comportement responsable et durable. Nous parlons pourtant de 2050, ce qui nous laisse trente-quatre ans pour mettre en place des mesures et s'y adapter.

C'est long. La plupart de nos entreprises n'auront même pas besoin de trente-quatre ans. Les opposants le disent eux-mêmes, certaines d'entre elles sont même déjà en train de faire des efforts pour mieux gérer leurs ressources et ainsi garantir aux prochaines générations et à l'économie du futur que ces ressources perdureront.

Mais, en l'absence des incitations que propose l'initiative, c'est pour le moment difficile et c'est encore trop souvent au consommateur seul que revient la responsabilité écologique. Comme le rappelle le libéral favorable à l'initiative Peter Metzinger, il y a trente-quatre ans, les premiers ordinateurs personnels étaient lancés sur le marché. Trente-quatre ans plus tard, les entreprises ont su s'adapter et tirer le meilleur de cette nouvelle donne. Dans trente-quatre ans, elles auront à nouveau innové. Et nous pourrions être fiers de cette capacité suisse à montrer la voie.

Notre économie est capable du meilleur et peut dès maintenant prendre de l'avance sur des changements qui seront un jour inévitables. En votant oui à l'initiative Economie verte, nous pouvons lui en donner les moyens.

# Laïcité et enseignement religieux

FRANÇOIS-XAVIER AMHERDT, FRIBOURG

Il manque un élément fondamental à la laïcité de l'école genevoise: un véritable cours d'enseignement scolaire du fait religieux. Les bribes de leçons données à l'occasion des fêtes, en primaire, ou dans le cadre du cours d'histoire à propos des textes des fondateurs des religions monothéistes, au cycle d'orientation, sont tout à fait insuffisantes à mon avis. Les jeunes et enseignants genevois que je connais me l'ont confirmé: cela ne suffit de loin pas à lutter contre l'analphabétisme dans le domaine religieux dont souffrent les élèves du bout du lac. Je me demande si l'évaluation en cours de ces supports permettra de conclure que Genève correspond aux exigences du Plan d'études romand sur la question religieuse. Pourquoi l'école genevoise ne consacrerait-elle pas un vrai cours d'enseignement scolaire du fait religieux, avec les moyens romands Agora, comme le font les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et du Jura? ■

**Vos commentaires sont les bienvenus!**

Adressez-les à lt\_lecteurs@ringier.ch, par fax au 021 331 70 01, ou par courrier: Le Temps, Courrier des lecteurs, Pont Bessières 3, 1002 Lausanne.  
Vos lettres ne doivent pas excéder 1500-1800 signes (espaces compris).  
Vous pouvez aussi commenter les articles d'opinion sur [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch) et l'ensemble de nos articles sur notre page Facebook.